



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CES/2006/32  
31 mars 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-quatrième réunion plénière

Paris, 13-15 juin 2006

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**SÉMINAIRE SUR LES RECENSEMENTS DE LA POPULATION  
ET DES LOGEMENTS**

**SESSION I**

**Le rôle des recensements dans un pays dont le système statistique  
repose sur des registres: expérience et projets norvégiens<sup>1</sup>**

Soumis par Statistics Norway

**I. INTRODUCTION**

1. Le dernier recensement de la population et des logements réalisé selon des méthodes entièrement traditionnelles en Norvège remonte à 1960. De 1970 à 2001, tous les recensements ont été réalisés sur la base d'un mode de collecte de données mixte associant les données des registres et les méthodes de recensement traditionnelles (en 1990, les données des registres ont été associées à une enquête par échantillonnage). En 2001, les informations sur les ménages et les habitations ont été collectées à partir des formulaires de recensement. Selon les prévisions, le recensement de 2010 devrait être entièrement réalisé à partir des registres<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Le présent document a été établi sur l'invitation du secrétariat.

<sup>2</sup> Par «recensement de 2010», nous désignons le prochain recensement, qui sera probablement réalisé en 2010 ou 2011.

2. Comment ces changements de méthodes de collecte des données se sont-ils traduits sur le rôle des recensements en Norvège au cours des 50 dernières années, et quel sera le rôle des recensements dans l'avenir? Quelles sont les conditions préalables indispensables au développement de méthodes de recensement basées sur les registres, et quels sont les avantages et les inconvénients d'une telle solution? Telles sont les questions qui seront examinées dans le présent document. Certaines informations concernant l'évolution historique et la configuration actuelle du système de données basé sur les registres permettront de mieux comprendre l'évolution du rôle des recensements.

3. Le présent document repose essentiellement sur l'expérience norvégienne, mais nous avons également puisé dans l'expérience des autres pays nordiques. Plus tard, dans le courant de cette année, nous publierons un rapport présentant les meilleures pratiques en matière de statistiques basées sur les registres dans les pays nordiques<sup>3</sup>.

## II. QUE SONT LES STATISTIQUES BASÉES SUR LES REGISTRES?

4. Un registre est une sorte de recueil systématique de données unitaires organisé de façon à pouvoir être actualisé. L'actualisation consiste à traiter l'information identifiable de façon à constituer, mettre à jour, corriger ou développer le registre de façon à en faire un ensemble de données continu. Chacune des unités qui composent un registre peut être identifiée isolément à tout moment, généralement au moyen d'un système de codes d'identification.

5. Les registres administratifs sont des registres principalement utilisés aux fins d'un système d'information administratif. En statistique, les registres nationaux administrés par l'État ou par l'ensemble des collectivités locales sont principalement utilisés. Dans l'idéal, pour les statistiques, les registres doivent être aussi complets et précis que possible, mais même incomplets, ils ont leur utilité. Les registres statistiques sont constitués par traitement des données issues des registres administratifs. Les registres statistiques pourraient n'être constitués qu'à partir d'un seul registre administratif, mais le plus souvent, les données qui les composent proviennent de plusieurs registres administratifs.

6. Les recensements traditionnels et les autres énumérations totales ne sont pas des registres, mais ils peuvent être considérés comme des fichiers de données appariées. Le rôle de tels fichiers n'est pas d'actualiser la population des unités ou les informations sur les unités au fur et à mesure des variations. Pour chaque moment ou période de référence (jour ou année de recensement), toutes les informations doivent être collectées et traitées. Toutefois, lorsque les fichiers de données appariées sont constitués, la méthode de production des statistiques à partir de ces fichiers est sensiblement la même que celle qui est employée pour produire des statistiques à partir des registres.

7. Par l'expression «statistiques basées sur les registres», nous désignons les statistiques produites exclusivement à partir de données des registres. Les données des registres sont en outre utilisées en combinaison avec des données d'enquêtes. Il est important de souligner que les

---

<sup>3</sup> Le rapport est préparé par un groupe de travail constitué de membres issus des bureaux nationaux de statistique danois, finlandais, norvégien et suédois, et sera publié par la CEE.

données des registres ne remplaceront jamais complètement les données directement obtenues par sondage, mais ces deux méthodes sont mutuellement complémentaires.

### **III. APERÇU HISTORIQUE DE L'UTILISATION DES REGISTRES POUR LES RECENSEMENTS EN NORVÈGE**

8. Le premier recensement de population en Norvège date de plus de 200 ans. Jusque dans les années 60, tous les recensements étaient réalisés suivant les méthodes traditionnelles. En 1964, le Registre central de la population (RCP) a été constitué, et un numéro personnel et officiel d'identification a été introduit. Le recensement de 1960 a servi de point de départ à l'affectation du numéro personnel d'identification, et celui de 1970 a été utilisé pour contrôler et actualiser le RCP. Après sa création, le RCP est devenu la principale source de toutes les statistiques démographiques en Norvège.

9. Le recensement de 1970 a été utilisé pour créer le registre des niveaux d'études. Les années 60 et 70 ont vu la création d'un certain nombre d'autres registres administratifs utilisant tous le numéro d'identification personnel. Cela a entraîné une utilisation accrue des statistiques spécifiques basées sur les registres et des enquêtes par sondage auprès des ménages, si bien que le recensement n'est plus la principale source de statistiques sociales et démographiques, mais une source parmi d'autres.

10. Lors du recensement de 1980, les registres administratifs ont été utilisés pour rationaliser la collecte des données. Le principe de la collecte de données par courrier postal uniquement a été adopté. Considérablement plus courts, les questionnaires n'ont été envoyés qu'aux personnes de 16 ans et plus. Les registres ont également été utilisés pour le codage et la vérification des données. De plus, les données du recensement ont joué un grand rôle dans la composition des unités statistiques de base (unités géographiques restreintes conçues pour assurer la diffusion des statistiques).

11. Lors du recensement de 1990, les informations sur la démographie, l'éducation et les revenus, ainsi que les caractéristiques géographiques, ont été collectées à partir des registres. Les données du marché du travail et les données sur les ménages et les habitations ont été recueillies au moyen de questionnaires à partir d'un échantillon de la population. Un registre statistique des données du marché du travail a été créé et a servi comme source d'information complémentaire lors de la production des tableaux de caractéristiques du marché du travail.

12. Lors du recensement de 2001, toutes les données relatives aux personnes (lieu de résidence, données démographiques, niveaux d'études, marché du travail, revenus, etc.) ont été entièrement recueillies à partir des registres. Les données sur les familles, les ménages et les habitations ont été collectées dans le cadre d'une enquête à couverture totale avec un questionnaire pour chaque logement occupé. Avant le recensement, un registre des habitations a été constitué en vue d'élargir le champ d'application du registre des propriétés foncières, des adresses et des bâtiments (PAB). Les données issues des formulaires du recensement ont été utilisées pour établir des liens entre les personnes résidentes et les habitations (dans le RCP) et actualiser les informations concernant les habitations dans le registre PAB.

13. À l'avenir, selon nos prévisions, les recensements norvégiens seront entièrement réalisés à partir des registres. Les données sur les ménages, les familles et les couples seront collectées à

partir du RCP, et les données sur les habitations à partir du registre PAB, la principale condition à cela étant que la qualité des données sur les ménages et les habitations devienne satisfaisante. Un projet visant à améliorer la qualité des données, notamment en créant des procédures d'actualisation, a été lancé au lendemain du recensement de 2001, et certaines activités sont encore en cours. Statistics Norway joue un rôle actif dans ce projet.

14. Le développement des recensements basés sur les registres en Norvège se caractérise par deux tendances. Premièrement, les recensements ont été largement utilisés pour constituer les registres. Le travail de collecte de données mené par Statistics Norway est régi par la loi sur les statistiques. Toutefois, aux termes de cette loi, les données recueillies aux fins de statistiques ne peuvent être utilisées à des fins administratives. Pour transférer les données des recensements vers les registres administratifs, il a fallu utiliser les fondements juridiques qui régissaient les registres administratifs concernés, en plus de la loi sur les statistiques.

15. La deuxième tendance tient au caractère progressif de ce développement. Au cours des premières phases, des statistiques portant sur des domaines précis sont testées, puis publiées. Les variables qui sont basées sur les registres sont intégrées au recensement dès que leur qualité est jugée suffisante. Le laps de temps nécessaire entre la création des registres administratifs et le moment où la qualité des données est jugée suffisante pour le recensement varie d'un domaine à l'autre. Lorsque des statistiques auront été développées pour tous les domaines entrant dans la réalisation du recensement, celui-ci pourra être réalisé entièrement à partir des registres. Ce processus demande en général plusieurs années, mais il existe des différences d'un pays à l'autre. Tous les pays nordiques se sont dotés d'un RCP entre 1964 et 1969, mais le Danemark est le premier pays au monde à avoir réalisé un recensement entièrement basé sur les registres, en 1981. Il a été suivi par la Finlande en 1990. La Norvège et la Suède prévoient de réaliser leurs premiers recensements entièrement basés sur les registres en 2010. La principale différence entre ces pays tient au fait que le Danemark et la Finlande se sont dotés de registres des habitations en 1980, alors qu'en Norvège, ce registre n'a été créé qu'en 2001.

#### **IV. CONDITIONS PRÉALABLES AU DÉVELOPPEMENT DE STATISTIQUES BASÉES SUR LES REGISTRES**

##### **A. Fondement juridique**

16. La législation renferme des dispositions fondamentales qui régissent l'utilisation des données administratives aux fins de statistiques. La loi sur les statistiques (1989) autorise Statistics Norway à utiliser les sources de données administratives existantes au lieu de recueillir à nouveau des données pour produire des statistiques. Le Bureau national de statistique a le droit d'accéder aux données administratives unitaires et d'établir des liens entre ces données aux fins de statistiques. De plus, la loi sur les statistiques et la loi sur le traitement des données personnelles renferment des définitions détaillées concernant la protection des données.

##### **B. Approbation du public**

17. Il est important que le public apprécie et comprenne les avantages liés à l'utilisation des registres en statistique. En Norvège, la plupart des gens pensent que l'utilisation des données contenues dans les registres pour produire des statistiques est rationnelle, et ils ont une grande confiance dans Statistics Norway. Il a toujours été jugé essentiel de mener un vaste débat afin

d'expliquer la raison d'être et les avantages de l'utilisation des registres. Un meilleur rapport coût/efficacité, une diminution de la charge de travail imposée à la population et l'élimination de la répétition inutile de la collecte de données sont des arguments qui, semble-t-il, plaident en faveur de l'utilisation des données administratives existantes.

### **C. Systèmes de codes d'identification uniques**

18. Un des principaux facteurs facilitant l'utilisation des données administratives à des fins statistiques est la mise en œuvre de systèmes de codes d'identification uniques pour les différentes sources. En Norvège, des codes d'identité personnels uniques (numéros individuels d'identification) existent dans la plupart des registres utilisés pour produire des statistiques. De même, des systèmes d'identification uniques existent également dans les autres registres principaux, tels que le registre des entreprises et les registres des adresses, des bâtiments et des habitations. Il serait peut-être possible de relier différents registres même en l'absence de codes d'identification uniques, mais une telle tâche serait bien plus laborieuse.

### **D. Développement de systèmes de registres complets et fiables pour les besoins de l'administration**

19. La constitution de registres de données administratives a toujours été étroitement liée au développement de la sécurité sociale, du système fiscal et d'autres mécanismes administratifs. Ces mécanismes sont, pour l'essentiel, gérés par l'État, ce qui a nécessité la constitution de registres au niveau national. Les objectifs des différents mécanismes administratifs se recoupent très souvent, si bien que les différentes institutions échangent leurs informations. Ce procédé permet d'apporter des corrections utiles aux registres administratifs. Ces registres étant à la base de multiples droits et devoirs individuels, il est dans l'intérêt de l'individu que tout soit fait pour garantir la précision des données figurant dans les registres administratifs. Bien entendu, la qualité des données administratives est aussi essentielle en statistique, même si la qualité requise dans l'administration n'est pas nécessairement la même que celle dont a besoin la statistique.

### **E. Coopération entre administrations**

20. Le développement d'un système statistique basé sur les registres requiert une collaboration étroite entre les autorités concernées. Conformément à la loi sur les statistiques, Statistics Norway doit être informé dès lors qu'un système de registres administratifs est créé ou restructuré, et a même le droit d'entrer en négociation avec l'administration concernée. Lors de la création des registres administratifs, Statistics Norway a joué le rôle d'initiateur et d'organisateur de ce processus. Il ressort de l'expérience norvégienne que le Bureau national de statistique doit s'employer à promouvoir les registres administratifs par un appui technique (en signalant les problèmes de qualité) et politique (en mobilisant les ressources nécessaires).

## **V. LE RECENSEMENT DANS LE CONTEXTE D'UN SYSTÈME DE STATISTIQUES BASÉ SUR LES REGISTRES**

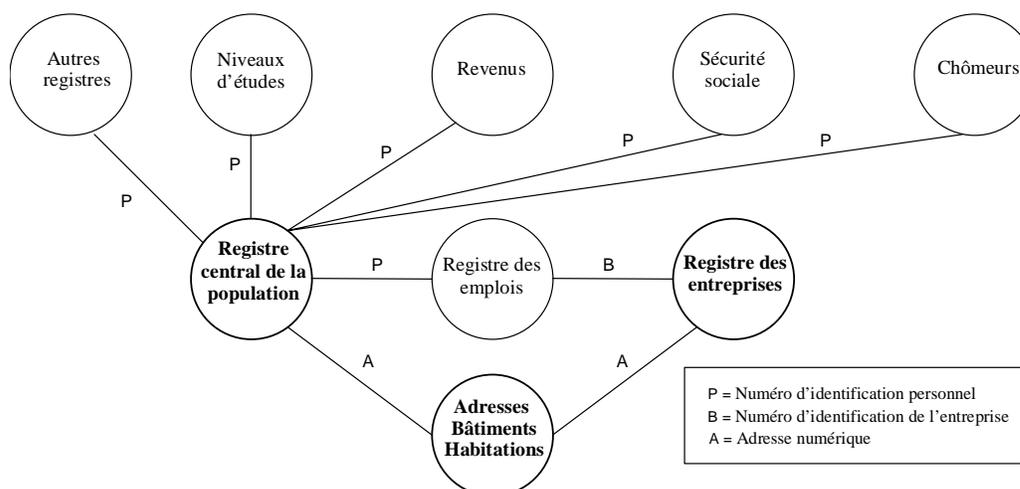
21. En Norvège, un certain nombre de registres statistiques ont été créés par traitement des données provenant d'un nombre plus important encore de registres administratifs, avec comme objectif majeur l'intégration de ces registres statistiques au sein d'un système unique. Cette

stratégie a des répercussions sur la collecte et le traitement des données, le contrôle de la qualité et la diffusion des statistiques, c'est-à-dire d'un bout à l'autre du processus de production.

22. Un registre statistique peut être utilisé comme source de données pour des enquêtes dans différents domaines. Par exemple, les variables démographiques sont produites aux fins du registre statistique de la population, et reprises dans toutes sortes d'enquêtes sociales. Les recensements de la population et des habitations font partie intégrante de ce système. Ces mêmes registres statistiques sont utilisés à la fois dans les recensements et pour des enquêtes spécialisées.

23. Pour les recensements à venir, les données seront recueillies à partir d'un système statistique de registres articulé autour de trois registres de base: le Registre central de la population, le Registre des entreprises et le Registre des adresses, des bâtiments et des habitations (PAB).

Sources de données pour les futurs recensements de la population  
et des habitations en Norvège



24. Toutes les unités statistiques utiles aux recensements sont reliées entre elles par des numéros d'identification. Les individus, les familles et les ménages figurant au registre de la population sont reliés aux habitations et aux bâtiments par les adresses domiciliaires. Les registres des emplois sont utilisés pour relier les personnes employées et leur lieu de travail au sein du registre des entreprises.

25. Outre les informations figurant au registre de la population, un certain nombre d'autres registres sont utilisés aux fins des recensements: registres de l'emploi et du chômage, registre des niveaux d'études, registre des revenus (registres fiscaux), registre de la sécurité sociale, et quelques autres registres (par exemple, registre de propriété de voitures). Au total, une trentaine de registres majeurs administratifs sont utilisés, auxquels s'ajoute un certain nombre de registres mineurs.

26. Bien que le recensement soit basé sur des données des registres, la plupart des variables ne sont pas directement obtenues auprès de sources administratives. Statistics Norway se voit contraint de combiner des données provenant de registres administratifs différents, puis les données sont traitées de façon à obtenir les variables requises aux fins des recensements. Par exemple, pour construire la variable personnes employées, des données provenant de 11 registres différents sont nécessaires. Ceci est en partie dû au fait qu'aucun registre unique ne couvre tous les types d'emplois, notamment parce qu'il est nécessaire de combiner plusieurs sources pour obtenir une qualité et une couverture de données suffisantes.

## **VI. ÉVOLUTION DU RÔLE DU RECENSEMENT/POINT DE VUE DES CITOYENS**

27. Statistics Norway a pour principe d'utiliser autant que possible les données collectées par d'autres organes, et de ne demander à la population de lui fournir des informations aux fins de statistiques que lorsque que cela est absolument nécessaire. Il est évident que l'abandon des recensements traditionnels au profit des recensements basés sur les registres permettra de réduire substantiellement la charge de travail demandée aux particuliers et aux ménages. De plus, la sécurité des données est améliorée du fait de la diminution du nombre de personnes appelées à les manipuler (pas d'énumération, par exemple).

28. Les citoyens regretteront-ils les recensements traditionnels, considérés comme une sorte d'événement national? Les citoyens sont, après tout, très motivés pour participer à tous les recensements. Lors du recensement de 2001, le taux de réponse a été de 97 %. Lors du recensement de 1990, alors que le questionnaire n'a été envoyé qu'à un échantillon de la population, un certain nombre de personnes se sont plaintes de ne pas l'avoir reçu. Cependant, lorsqu'il n'y aura plus d'opération de recensement visible, tous les 10 ans, il est peu probable que les citoyens norvégiens regretteront réellement leur formulaire de recensement.

## **VII. ÉVOLUTION DU RÔLE DES RECENSEMENTS: POINT DE VUE DES PRODUCTEURS**

29. Un recensement traditionnel représente une vaste opération. Il faut des moyens importants pour élaborer et tester les questionnaires, collecter et traiter les données, et informer le public. Lorsque les recensements sont réalisés à partir des registres, les coûts sont bien moindres. Cela ne signifie pas que les statistiques basées sur les registres sont gratuites. Transformer des données administratives en statistiques demande un travail considérable. Cependant, les mêmes données étant utilisées pour des domaines statistiques différents, ainsi que pour les recensements, les coûts additionnels liés à la réalisation d'un recensement basé sur les registres ne sont pas très élevés.

30. La mise en place de recensements basés sur les registres a, par ailleurs, un effet important sur la façon de travailler du Bureau national de statistique. Il n'y a plus lieu de recruter et former, une fois tous les 10 ans, un grand nombre de personnes en vue des opérations de recensement. Le traitement des données des registres est assuré de façon continue et fait partie intégrante de la production de statistiques. Les qualifications du personnel concerné ont évolué. La collaboration avec les autorités responsables des registres et la vérification et le traitement des données des registres n'ont plus grand-chose à voir avec les opérations de recensement traditionnelles.

D'une façon générale, un nombre croissant d'employés sont affectés à la production et à l'analyse de statistiques, ce qui signifie que les employés sont de plus en plus qualifiés.

31. Dans un système de données basées sur les registres, il est important de normaliser les données et les métadonnées. Les populations, les définitions de variables et les classifications doivent être harmonisées. Statistics Norway a élaboré un projet de gestion de la population destiné à harmoniser les données provenant des registres de base (Registre central de la population, Registre des entreprises et Registre des adresses, des bâtiments et des habitations). De plus, un système intégré pour les métadonnées est en cours de développement. Il comporte des bases de données sur les définitions et les normes.

32. Pour mettre en place un système efficace de production de statistiques basées sur les registres, il peut s'avérer nécessaire d'opérer des changements dans l'organisation et dans la culture au sein du Bureau national de statistique. L'organisation doit promouvoir une vaste coopération entre les unités responsables des différents éléments du système. Au sein de Statistics Norway, la coopération entre les différentes structures est renforcée par la création de plusieurs vastes projets portant sur la collecte et le traitement des données et par le développement d'instruments (de manuels, par exemple) communs à toute l'organisation.

### **VIII. ÉVOLUTION DU RÔLE DES RECENSEMENTS: POINT DE VUE DES UTILISATEURS**

33. Bien entendu, la question importante qui se pose est de savoir quels sont les changements perçus par les utilisateurs et ce qu'ils en pensent.

34. Les recensements doivent apporter aux utilisateurs du pays les statistiques dont ils ont besoin. De plus, les recensements norvégiens doivent permettre à la communauté statistique internationale de disposer de statistiques norvégiennes comparables.

#### **A. Utilisateurs nationaux**

35. Les recensements en Norvège étant partiellement réalisés à partir des registres depuis 1970, nous sommes très bien renseignés sur les avis des utilisateurs. Durant les phases de planification et d'évaluation des recensements, des groupes consultatifs et des réunions d'utilisateurs ont été organisés afin de recueillir des informations sur les besoins de ceux-ci.

#### **B. Avantages**

36. Un des avantages de cette démarche tient au fait que les recensements et les statistiques annuelles reposent sur les mêmes sources de données et sont par conséquent directement comparables. En d'autres termes, il est possible de produire des statistiques de type recensement de façon régulière, une fois par an pour la plupart des variables. C'est là un avantage que beaucoup d'utilisateurs jugent essentiel.

37. Les données basées sur les registres apportent des informations sur l'ensemble de la population à intervalles réguliers (une fois par an, par trimestre ou même, dans certains cas, par mois). Elles sont donc particulièrement adaptées à la production de statistiques sur des groupes restreints, et ce, une fois par an, et non plus une fois tous les 10 ans, comme c'était le cas des recensements traditionnels. Les principaux utilisateurs des statistiques de recensement

en Norvège sont les responsables de la planification aux niveaux national et local, dont les demandes portent fréquemment sur des statistiques concernant des zones géographiques restreintes ou des sous-groupes particuliers.

38. Par ailleurs, il est potentiellement possible de développer de nouveaux types de statistiques. Dans les statistiques de flux, les données concernant le même individu sont reliées entre elles pour des périodes consécutives (données longitudinales), ce qui permet de suivre les unités statistiques (par exemple les individus) dans le temps. Ce sont par exemple des statistiques sur le passage de la vie étudiante à la vie active.

39. Les données longitudinales sont par ailleurs très utiles à la recherche. Plusieurs registres, tels que le registre de la population, comportent des dates de changements ou d'événements particuliers, ce qui permet d'estimer les dates des différentes transitions ou la durée des différents statuts et activités exercées. En Norvège et dans les autres pays nordiques, les chercheurs peuvent accéder aux microdonnées des registres sous certaines conditions.

### C. Inconvénients

40. Dans un recensement basé sur les registres, seules sont disponibles les variables qui figurent dans les registres ou qui pourraient être obtenues à partir de ces variables. En Norvège, tous les principaux thèmes seront probablement inclus, mais certains thèmes non essentiels ne seront pas couverts par les registres existants (les groupes ethniques, la langue, la religion, les trajets vers le lieu de travail ou encore les énergies de chauffage, par exemple). Les variables du trajet vers le lieu de travail (moyen de transport par exemple) ont figuré dans les recensements jusqu'en 1990, mais plus dans celui de 2001. Même s'il est possible d'obtenir des statistiques nationales à partir des sondages, les utilisateurs se plaignent du manque de données locales en ce domaine.

41. En outre, les définitions des unités et des variables se heurtent à certaines limites. Dans un recensement basé sur les registres, un ménage privé est constitué de l'ensemble des personnes occupant un même logement (ménage-logement). Les ménages-foyers (personnes occupant le même logement et pourvoyant en commun à leurs besoins alimentaires) ne sont pas inclus. La population est normalement comptée sur la base du domicile légal (suivant le Registre de la population), et non de la résidence effective<sup>4</sup>. Certains utilisateurs préféreraient, pour leurs analyses, les ménages-foyers basés sur le lieu de résidence effective.

42. Lorsque les données de recensement sont collectées à partir des registres, les recensements ne constituent plus un outil de collecte pour des besoins spécifiques. Dans de nombreux pays, le recensement de la population est un instrument important de collecte utilisé pour répondre à de nouveaux besoins d'information. Cette flexibilité n'a plus cours lorsque les données ne sont plus recueillies par questionnaire.

---

<sup>4</sup> Statistics Norway a récemment lancé un projet visant à produire des statistiques sur la résidence de fait pour certains groupes, principalement les étudiants et les personnes résidant dans des institutions pour personnes âgées.

43. On peut estimer que les recensements basés sur les registres peuvent répondre aux besoins de la plupart des utilisateurs, mais qu'un certain nombre de thèmes non essentiels, traditionnellement considérés comme faisant partie intégrante des recensements en Norvège, ne sont désormais plus couverts. En de telles situations, les données recueillies par sondage constituent un complément utile.

#### **D. Utilisateurs internationaux**

44. Quelles que soient les méthodes utilisées pour collecter les données, tous les pays sont tenus de produire des statistiques de recensement conformes aux recommandations internationales. Les recensements basés sur les registres obéissent à l'ensemble des propriétés essentielles requises pour les recensements de la population et des habitations: énumération individuelle, simultanéité, universalité, données relatives à des zones géographiques restreintes et périodicité définie.

45. Lors du recensement de 2010, les données des registres devraient avoir une qualité et une couverture suffisantes pour englober tous les thèmes principaux, mais il ne sera peut-être pas possible de spécifier tous les détails de toutes les variables (par exemple, il n'existe que très peu d'informations concernant les personnes qui vivent dans des logements non traditionnels).

46. Lors de la préparation des recommandations internationales concernant les recensements à venir, il faut tenir compte du fait que tous les pays n'ont pas encore renoncé aux recensements traditionnels. Les définitions des unités et des variables doivent être examinées en prenant en considération le fait que les données ne sont pas toujours collectées à partir de formulaires de recensement. Les pays qui utilisent les données issues des registres et d'autres méthodes doivent participer activement à ce travail.

### **IX. QUELLE DEVRA ÊTRE LA VISIBILITÉ DES FUTURS RECENSEMENTS EN NORVÈGE?**

47. Lorsqu'un bureau national de statistique consacre des sommes importantes à la réalisation d'un recensement traditionnel, il souhaite probablement démontrer au public que les investissements sont bien rentabilisés. Il devient alors évident que les produits seront diffusés en tant que données de recensement. Toutefois, dans le futur, la plupart des statistiques provenant des recensements en Norvège seront produites annuellement dans le cadre d'études statistiques spécifiques: démographie, familles et ménages, niveaux d'études, marché du travail, revenus et logement. Dans ce cas, jusqu'à quel point est-il nécessaire de donner à ces statistiques l'étiquette de «produits de recensement» une fois tous les 10 ans? Quelle devra être la visibilité des futurs recensements en Norvège? Telles sont les questions que Statistics Norway étudie dans le cadre de la planification des futurs recensements.

48. Lors de cette planification, nous nous inspirerons de l'expérience des pays nordiques qui réalisent déjà des recensements à partir des registres, à savoir le Danemark et la Finlande. Du point de vue international, il est tout à fait évident que ces pays produisent des statistiques de recensement, ce qui apparaît beaucoup moins évident du point de vue national. Le système statistique danois ne comporte aucun produit connu sous la dénomination de statistiques de recensement. En Finlande, les statistiques de recensement réalisées à partir des registres sont diffusées tous les cinq ans. Elles comportent également des variables et des tableaux

supplémentaires par rapport aux statistiques annuelles. Cependant, à l'heure actuelle, toutes les variables sont produites annuellement et aucune publication relative au recensement n'a été effectuée pour 2005.

49. Statistics Norway a élaboré un projet sur les statistiques de recensement, projet qui, selon les prévisions, devrait être opérationnel jusqu'au prochain recensement de 2010. Il a pour objectif de préparer le prochain cycle de recensements, ainsi que les statistiques de recensement annuelles. Quelles seront les caractéristiques des statistiques de recensement par rapport aux statistiques spécialisées? À l'évidence, les statistiques de recensement offriront une couverture plus détaillée pour les zones géographiques restreintes. De plus, les recensements constitueront un instrument utile à l'intégration des statistiques provenant de sources différentes.

50. Le recensement de 2010 sera probablement visible, au moins dans une certaine mesure. Il sera peut-être nécessaire de collecter des données supplémentaires, par exemple sur le niveau d'études effectuées à l'étranger. Des études de qualité approfondies seront peut-être réalisées, et les statistiques étiquetées «recensement» seront probablement diffusées. Toutefois, sur le long terme, on estime que les améliorations apportées seront intégrées aux statistiques annuelles et que les recensements deviendront, de ce fait, de moins en moins visibles au niveau national. Au niveau international, l'objectif est de rendre les recensements norvégiens très visibles, tant au cours de la phase préparatoire que par la diffusion de données de recensement comparables au niveau international.

## X. RÉSUMÉ

51. En introduction au présent rapport, des questions ont été posées concernant les conditions préalables requises pour réaliser des recensements à partir des registres, les avantages et inconvénients de cette méthode et le rôle des recensements dans un système basé sur les registres. Dans le présent chapitre, nous nous proposons de résumer les réponses apportées à ces différentes questions.

### A. Conditions préalables à la production de recensements basés sur les registres

52. Les recensements basés sur les registres faisant partie intégrante d'un système de statistiques lui aussi basé sur les registres, les conditions préalables sont les mêmes que pour toutes les statistiques réalisées à partir des registres:

- a) Base juridique;
- b) Approbation du public;
- c) Systèmes unifiés de codes d'identification;
- d) Développement de systèmes de registres complets et fiables aux fins d'administration;
- e) Coopération entre administrations.

53. Les avantages des recensements réalisés à partir des registres sont les suivants:

- a) Réduction des coûts;
- b) Réduction de la charge de travail demandée aux répondants;
- c) Disponibilité de données de recensement annuelles;
- d) Disponibilité de données longitudinales aux fins de statistiques et de recherche.

54. Les inconvénients de ce système sont les suivants:

- a) Seules les variables figurant dans les registres ou dérivées des registres peuvent être prises en compte;
- b) Certaines restrictions concernant les définitions des unités et des variables;
- c) Le recensement ne constitue plus un outil de collecte pour des besoins ponctuels.

55. Rôle des recensements:

- a) Depuis quelques années, les recensements norvégiens jouent un rôle important dans la constitution des registres administratifs. L'utilisation des données des registres dans les recensements a progressivement augmenté au cours de la même période.

56. Le recensement de 2010 sera le premier à être entièrement basé sur les registres. La démarche actuellement menée par Statistics Norway a pour objectif de préparer le prochain recensement ainsi que les statistiques de recensement annuelles. Le recensement deviendra un outil d'intégration et pourra peut-être aussi être utilisé pour collecter des données supplémentaires destinées à certaines variables.

57. Aucune décision définitive n'a encore été prise en ce qui concerne le rôle des futurs recensements en Norvège. Toutefois, il y a lieu de penser que l'utilisation du concept de recensement sera principalement internationale. Les statistiques aujourd'hui connues pour être des statistiques de recensement au niveau national seront probablement de plus en plus intégrées aux statistiques annuelles spécialisées.

-----